



[lycée] contact parents lors d'absence

Par **adrienL**, le **21/12/2011** à **21:50**

Bonjour,

- Je me présente, Adrien, 19 ans, étudiant en BTS.
- Mon BTS se trouve dans un lycée.

Lorsque je dois m'absenter de mon lycée, donc que je n'assiste pas au cours, le lycée n'hésite pas à appeler mes parents pour les prévenir de mon absence.

Je suis allé les voir, leur demandant d'arrêter de les prévenir puisque je suis majeur. Ils refusent, stipulant que dans le règlement intérieur il est écrit qu'ils se doivent d'appeler les parents en cas d'absence.

Ma question est donc simple :

Suis-je dans mon droit ? Si oui, que faire pour qu'ils mettent fin à de telles pratiques ?

Merci d'avance,

Bonne fêtes de fin d'année

Par **P.M.**, le **21/12/2011** à **22:31**

Bonjour,

En tout cas, cela ne concerne pas le Droit du travail, forum sur lequel vous avez posté...

Par **adrienL**, le **21/12/2011** à **23:16**

Bonsoir,

Je ne savais pas dans quelle section poster mon message.

N'hésitez pas à le déplacer dans la bonne section.

Cordialement,

Adrien

Par **P.M.**, le **21/12/2011** à **23:21**

Vous pourriez choisir la section "droit en général" mais je n'ai pas les moyens de le déplacer, n'étant qu'un contributeur...